



Golf de Touraine

Madame, Monsieur, Cher enfant,

La saison 2025/2026 s'annonce pleine de promesses avec comme volonté de maintenir le niveau d'excellence de notre école de golf labélisée « Sportif » par la Fédération Française de Golf depuis 7 ans maintenant.

Vous trouverez dans ce dossier les divers éléments à nous retourner complétés et signés pour finaliser l'inscription ou la réinscription de votre enfant. En signant la charte de l'École de Golf, il sera ainsi un « écureuil du Golf de Touraine »



Toute l'équipe du Golf de Touraine, la Commission Sportive, la Commission Jeunes ainsi les pros seront à votre écoute et à votre disposition tout au long de l'année pour permettre à votre enfant de s'épanouir et de progresser dans les meilleures conditions.



Le Président
Roland MARION

Le Responsable École de Golf
Jean-Robert NUZZACI

Le Directeur
Raphaël ARNOULT

Le Président de la C.S
Frédéric KOELTZ



ÉCOLE DE GOLF du Golf de Touraine



INSCRIPTION

(sous réserve de places disponibles)

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal: Ville: Date de naissance :/...../.....

Index : drapeau : n° de licence :

Portable : Père : Mère :

Email Père : @.....

Email Mère : @.....



Tarifs École de Golf pour la fin de saison 2025 :

Enfant de 5 à 12 ans (né après 2012) : **125€**

Enfant de 13 à 18 ans (né de 2007 à 2012) : **175€**

+ Licence en sus et certificat médical obligatoire

Règlement : Espèces CB Chèque

Nom du médecin traitant : Tél :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Tél : Email : @.....

Particularité médicale (asthme, allergie...) :

SIGNATURES

Je reconnaissais avoir pris connaissance de la Charte de l'Ecole de Golf de Touraine et m'engage à la respecter

L'élève :

Les Parents :

AUTORISATIONS DIVERSES

Données à l'Association Sportive du Golf de Touraine dont le siège social est situé Château de la Touche, 37510 BALLAN-MIRÉ, présidée par Monsieur Roland MARION.

Je soussigné(e), Nous soussignés, Madame et Monsieur :

Domicilié(e)s au :

FICHE D'URGENCE MÉDICALE

Autorise (ons) les membres de l'encadrement administratif et technique du Golf de Touraine à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur : né(e) le soit orienté(e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le Golf de Touraine s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants:

N° de téléphone domicile.....

N° de portable de la mère.....

N° de téléphone du travail de la mère

N° de portable du père.....

N° de téléphone du travail du père.....

N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir :

Observations éventuelles: (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

AUTORISATION D'ACCOMPAGNEMENT EN TRANSPORT PAR UN ENTRAÎNEUR OU UN BÉNÉVOLE DU CLUB

Autorise(ons) les entraîneurs ou bénévoles désignés par le Golf de Touraine à véhiculer notre enfant pour se rendre sur un lieu d'hébergement ou un lieu d'entraînement ou de championnat.

AUTORISATION DE FILMER, PHOTOGRAPHIER, EXPLOITER L'IMAGE ET DIFFUSER L'IMAGE

Autorise(ons) : - à filmer (et/ou photographier), sans contrepartie de quelque nature que ce soit, mon enfant mineur :

- à utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon

enfant susmentionné aux fins d'un document à vocation purement pédagogique interne à l'association sportive et ou à l'école de golf.

- à diffuser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon enfant susmentionné sur le site internet de l'Association Sportive du Golf de Touraine jusqu'à ses 18 ans.

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon enfant notamment dans un but commercial ou publicitaire. Cette autorisation est donnée sans limitation de durée à compter de sa signature, mais pourra être révoquée à tout moment sur simple demande écrite de ma part, adressée à l'Association Sportive du Golf de Touraine dont l'adresse figure ci-dessus. Cette révocation ne prenant effet que pour les utilisations engagées postérieurement à sa réception par l'Association Sportive du Golf de Touraine

AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS

(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Autorise(ons) tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la Fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif. Il est valable pour la saison sportive 2024/2025

Pour l'ensemble de ces autorisations

Fait à : Le :

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »



Golf de Touraine

Charte de l'École de Golf 2025/2026

Cette charte a pour objectif principal de proposer des règles de fonctionnement au sein de l'école de golf du Golf de Touraine. Elle définit les droits et devoirs des enfants vis-à-vis du club.

1. Organisation de l'école de golf :

Les enfants bénéficient d'un statut de membre à part entière.

1.1 Commission Jeune :

Conformément à la définition des labels FFGolf, l'école de Golf est dirigée par une commission "Jeune" composée :

- du responsable de l'école de Golf;
- des enseignants responsables de l'encadrement ;
- du directeur du Golf de Touraine;
- du responsable «jeunes» désigné par l'Association Sportive.

1.2 Nombre d'enfants par enseignant :

Pour des raisons liées à la sécurité des enfants et à la qualité de l'enseignement, le nombre maximum d'enfants par groupe est fixé à 10 par séance. Le club se charge de recruter des bénévoles ayant vocation à aider les professeurs dans l'animation des séances de l'école de golf.

1.3 Accès aux installations du club :

Dans le but de permettre aux enfants de progresser dans de bonnes conditions, le club s'engage à ouvrir ses installations (practice, zones d'entraînement) aux enfants.

La Commission Jeune délivre à l'enfant l'autorisation d'accès en autonomie au «grand parcours» lorsqu'il a atteint le niveau requis.

Les trous 7 et 8 du parcours sont fermés et réservés aux jeunes le mercredi de 14 à 17h lors des séances de cours de l'Ecole de Golf.

Les enfants de l'Ecole de Golf bénéficient (**à leur seul usage personnel**) de la gratuité des balles de practice.

1. Pédagogie :

a. Projet pédagogique :

Le projet pédagogique de l'école de golf est élaboré par la Commission Jeune et soumis à l'approbation de la Commission Sportive et du Président du Golf.

b. Contenu des séances :

Les séances seront variées et pourront notamment porter sur le jeu (grands coups, petit jeu, le putting) et sur l'entraînement physique. Les séances porteront autant sur le jeu que sur les méthodes de travail.

L'attention du professeur sera portée sur l'éveil de toutes les habiletés de l'enfant, c'est à dire techniques, stratégiques mais aussi physiques (cardio-training, stretching...) et mentales (relaxation, visualisation, concentration).

Le planning trimestriel est consultable sur le panneau d'affichage réservé à l'Ecole de Golf dans le hall du Club House.

c. Accès au parcours :

Un parcours labellisé et permanent est mis à disposition des enfants, accompagnés par des bénévoles ou en autonomie selon l'âge et le niveau de jeu.

d. Evaluation et progrès des enfants :

Les objectifs des jeunes sont définis dans le "projet sportif" présenté en début d'année lors de la réunion de rentrée. Le club utilise les dispositifs d'évaluation à travers les passages de drapeaux, des questionnaires portant sur les "Règles" et l'"Etiquette", des compétitions régulières et l'élaboration d'un classement jeune.

e. Animations, compétitions, challenge inter-écoles de golf :

- des compétitions sont organisées pour les enfants les samedis matin;
- des rencontres inter-clubs seront organisées tout au long de l'année;
- des d'animations auront lieu tout au long de l'année (gôûter de Noël, fête de l'Ecole de Golf, compétitions par équipes style "Ryder-Cup" ...)

2. Droits et devoirs :

a. Le club s'engage à :

- mettre à la disposition des enfants l'ensemble des prestations présentées dans cette charte et à organiser des réunions d'information avec les enfants, les professeurs, les bénévoles et les parents;
- élaborer un budget dédié à l'Ecole de Golf pour faire l'acquisition de matériel pédagogique, prendre en charge des heures d'encadrement, participer aux frais de déplacement quand les enfants disputeront une compétition à l'extérieur.

b. L'enfant s'engage à :

- assister à la totalité de tous les cours prévus dans l'année. Toute absence devra faire l'objet d'une information préalable au club ;
- respecter les directives données par les professeurs ou les bénévoles;
- respecter les règles fondamentales de conduite, d'étiquette, de tenue vestimentaire et de respect des autres pendant les cours comme en compétition;
- accepter les sélections du club pour participer aux compétitions par équipe;

Les meilleurs jeunes du club s'engagent en outre à participer ponctuellement aux séances et animations de l'école de golf afin de créer une saine émulation au sein du club.

c. Les parents s'engagent à :

- expliquer et faire comprendre les objectifs de l'école de golf à leur enfant;
- assurer le dialogue entre le professeur, les bénévoles et l'enfant afin de faciliter son adaptation et ses progrès;
- se rendre disponible pour aider le club à déplacer et encadrer les enfants lors de rencontre avec d'autres clubs.

3. Autorisation de filmer, photographier

Les élèves de l'école du golf sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés dans le cadre de leur enseignement golfique. L'autorisation de filmer, photographier et diffuser l'image constitue un document particulier qui doit être signé par les représentants légaux de l'enfant. Elle est valable pour une durée d'un an et peut être dénoncée par tout moyen écrit et à tout moment adressée à l'Association Sportive du Golf de Touraine.

4. Autorisation d'accompagnement en transport

Document particulier à signer par les représentants légaux de l'enfant.

5. Loi Informatique et Libertés (cnil)

Les élèves de l'école de golf possèdent un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant et faisant l'objet d'un traitement informatisé (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés). Ces informations sont destinées à un usage interne au Golf de Touraine.

6. Respect de la charte

La Commission Jeune, sur une décision prise à la majorité de ses membres, se réserve le droit de prononcer à l'encontre d'un jeune qui ne respecterait pas les termes de cette charte l'une des sanctions suivantes:

- Avertissement;
- Exclusion temporaire de l'École de Golf;
- Exclusion définitive de L'Ecole de Golf.